



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1298

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 6°**

objet : **Espace Brotteaux - Approbation du projet - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benlkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

**Séance publique du 15 février 2010****Délibération n° 2010-1298**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Espace Brotteaux - Approbation du projet - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Afin de réaliser l'aménagement de surface qui succédera à la construction du parc de stationnement des Brotteaux à Lyon 6°, le conseil de Communauté a décidé, dans sa séance du 17 janvier 2005, de lancer des études préalables et d'individualiser une première autorisation de programme de 140 000 €. Une seconde autorisation de programme relative aux frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage a été individualisée le 27 mars 2006 pour un montant de 1 200 000 €. Le marché de maîtrise d'œuvre a, ensuite, été attribué au groupement Ilex-Cap vert-MA studio.

Le périmètre de l'aménagement couvre la totalité de l'avenue Général Brosset ainsi que la contre-allée de la place Jules Ferry. L'ensemble représente une surface d'environ 15 000 mètres carrés.

Il s'agit de saisir l'opportunité de la suppression du stationnement en surface pour transformer l'avenue général Brosset en une véritable place publique et créer ainsi la grande place qui manque au quartier des Brotteaux.

Les objectifs consistent à :

- renforcer l'identité du lieu par la mise en valeur de ses éléments caractéristiques, tels que le patrimoine architectural, le végétal, l'eau et la statuaire,
- conférer une unité à l'espace en s'appuyant sur la réduction de l'emprise automobile,
- favoriser les usages de proximité des habitants du quartier et les pratiques liées à la fréquentation régulière ou exceptionnelle du site.

Le projet d'aménagement proposé respecte tous les éléments de programme précédemment définis. Il s'organise autour de deux éléments emboîtés :

- la place, qui constitue le cadre, ceinture tout l'espace et crée le lien entre les façades. Cette large promenade, dallée de pierre calcaire ocre, permet d'accueillir les circulations piétonnes et l'installation des terrasses de cafés et restaurants,
- le jardin, aménagé au centre de ce cadre minéral, est composé de massifs végétaux carrés, posés sur un sol sablé.

La trame arborée de l'avenue Général Brosset, constituée de savonniers, participe à valoriser la perspective sur l'ancienne gare des Brotteaux. L'alignement de micocouliers de la place Jules Ferry est complété.

Le coût global de cette opération est estimé à 8 200 000 € TTC. Une consultation pour la réalisation des travaux sera lancée en application du code des marchés publics.

Afin de garantir une unité dans la conception et la réalisation du projet et conformément à l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, la Communauté urbaine réalisera l'ensemble des travaux, y compris ceux qui relèvent normalement de la compétence de la ville de Lyon (espaces verts, éclairage, jeux d'enfants, fontaines et statues) et dont le coût total est estimé à 1 700 000 €. Une convention de maîtrise d'ouvrage unique sera passée à cet effet.

Compte tenu des autorisations de programme déjà votées à hauteur de 1 340 000 €, il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 6 860 000 € en dépenses et 1 700 000 € en recettes, afin de financer :

- les travaux d'aménagement proposés,
- les frais liés à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage.

Le calendrier de cette opération reste conditionné par l'avancement du chantier de construction du parc de stationnement. A ce jour, la livraison de la dalle supérieure du parking étant prévue mi 2011, les travaux d'aménagement de la place sont programmés de début 2011 à mi 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - le projet d'aménagement de l'espace Brotteaux pour un coût global prévisionnel de 8 200 000 € TTC en dépenses et 1 700 000 € en recettes,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A.2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 1038 individualisée le 27 mars 2006.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété par un montant supplémentaire de 6 860 000 € en dépenses et 1 700 000 € en recettes, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses : 40 000 € en 2010, 3 100 000 € en 2011, 3 600 000 € en 2012, 100 000 € en 2013, 20 000 € en 2014,

- pour les recettes : 680 000 € en 2011, 680 000 € en 2012, 340 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 200 000 € en dépenses et 1 700 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.**